

Redynamisation économique du quartier de Planoise - Subventions aux associations commerciales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 3 décembre 1996 a été signé un protocole d'accord entre l'Etat, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers du Doubs et les trois associations de commerçants-artisans de Planoise, visant à la redynamisation commerciale et artisanale de ce quartier.

Ce partenariat a conduit à la venue d'une nouvelle enseigne dynamique, à la création d'un restaurant interentreprises interadministrations, place Cassin, à une réflexion sur le stationnement à Ile de France, et à une prospective commune aux trois centres commerciaux relative à la sécurité.

Dans ce sens, un projet piloté dans le cadre du groupe de travail a été déposé par les trois associations auprès du FISAC.

Parallèlement des actions ciblées sont entreprises :

1/ En complément des travaux réalisés par la Ville dans le secteur tendant à améliorer l'éclairage public, un projet visant, sur les parties privatives de la place Cassin, à poser des néons protégés et à renforcer ainsi l'éclairage, a été élaboré. Le montant de la dépense est estimé à 70 000 F qui seront financés pour 50 % par les commerçants et 50 % par l'Etat. Il est donc proposé de verser une subvention de 20 000 F à l'Association Cassin Europe.

2/ Des animations ont été entreprises par les commerçants d'Ile de France.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 F à leur association au titre de la participation de la Ville de Besançon à ces animations.

Ces deux subventions ont reçu un avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme et seront prélevées sur les crédits 1997 inscrits au chapitre 92.98/65748. 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.